

Rural Mailbox Guidelines



The proper placement and maintenance of rural mailboxes ensures continued safe delivery of mail by Canada Post. Please consult with your local post office to ensure that all mailbox specifications and road safety criteria are met before installing a rural box. Your Local Postal Official can answer any questions you have about rural mail delivery.

Specifications:

- When choosing a rural mailbox, ensure it is strong enough to hold the weight of letters and parcels and that it is weatherproof.
- All rectangular mailboxes must have an opening of at least 17.5 cm (7") in width and height, and an interior of at least 45 cm (18") in length.
- A cylindrical mailbox must have an opening of at least 25 cm (10") in diameter and an interior of at least 45 cm (18") in length.
- The bottom of the box should be at least 100 cm {and preferably 107-114cm (42"-45")} above the ground. It should not obscure or obstruct access to any other boxes near it.
- Mailboxes must have a door located in the front, with a sturdy handle, lip or flange. They must remain open while mail is being picked up or delivered, and be able to open with ease and close securely.
- The mailbox must be upright and securely attached to a fixed post or an arm on a lever, and must not be allowed to swing freely.

Placement:

- All rural mailboxes must meet Canada Post's safety criteria so the Corporation can ensure the safety of employees, customers and motorists.
- A rural mailbox should be located along the right hand side of the road in the direction that the delivery agent travels.
- Mailboxes must be placed where the delivery agent can safely deliver the mail through the passenger window without getting out of the vehicle.
- It is the responsibility of mailbox owners to ensure that the location for the rural mailbox is free of underground obstructions such as power, gas and cable lines, water mains, etc. Please call your local utility locator service before you dig.
- Delivery vehicles must have sufficient clearance to drive up to the mailbox and then continue in a forward direction while merging back into traffic.
- Rural mailboxes should never be placed in lane ways or driveways.

Identification:

- The civic address of each resident or homeowner should be marked on the right hand side of a rural mailbox when facing the receptacle from the front.
- In non-civic addressed areas, a resident's full name should be clearly indicated on the side of the box.
- A resident's name or address information must be placed on the side of the box so it is clearly visible to the delivery agent as he or she approaches the mailbox.
- Local post offices should be advised of the names and/or businesses that will receive mail at a rural mailbox.

Snow Clearance:

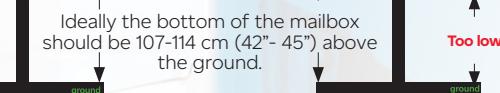
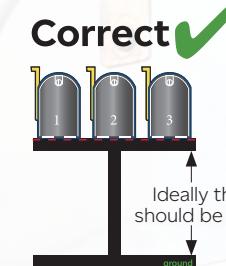
- The area in front of a rural mailbox must be kept clear of snow and ice to ensure uninterrupted delivery of letters and parcels.
- Delivery agents require at least one car length on both sides of a rural mailbox to pull over safely, deliver the mail then safely merge back into traffic.

Clustering:

- Approval must be obtained from local post offices to cluster rural mailboxes.
- Clustered mailboxes must be aligned at the same height and in the correct numerical sequence.



Mailboxes **must** be aligned and evenly distributed along the support.



Ideally the bottom of the mailbox should be 107-114 cm (42"- 45") above the ground.
ground

Signal Device:

- A signal device is used by our customers to indicate that there is outgoing mail to be picked up (proper postage must be affixed to all outgoing mail).
- The signal device should be easily visible from a distance and should not obstruct a name or address on a rural mailbox.
- Signal devices must be on the right hand side of rural mailboxes when facing the receptacle from the front.

Maintenance:

- Rural mailbox owners are responsible for all costs associated with placing, relocating and for ongoing maintenance of their mailbox and the surrounding terrain.
- Replacing or reinstalling a mailbox that becomes damaged or knocked down is also the responsibility of the owner.
- Please ensure that, during delivery hours, access to mailboxes remains free of obstructions such as garbage and newspaper receptacles, parked vehicles, etc.
- The area in front of a mailbox must be firm and level to allow safe and easy access for Canada Post delivery vehicles.
- Delivery agents are not required to leave their vehicle while delivering to a rural mailbox and their inability to access a rural mailbox may result in non-delivery.
- Metal mailboxes are prone to rust and should be checked frequently to ensure that they do not pose a risk to Canada Post employees.

For more information contact your local post office or call Canada Post's Customer Service at 1-800-267-1177.



Lignes directrices pour les boîtes aux lettres rurales



L'emplacement et l'entretien appropriés des boîtes aux lettres rurales assurent une livraison sécuritaire du courrier par Postes Canada. Veuillez communiquer avec votre bureau de poste local pour vous assurer que les spécifications concernant les boîtes aux lettres et les critères en matière de sécurité routière sont respectés avant d'installer une boîte aux lettres rurale. Votre agent des postes local peut répondre à vos questions à ce sujet.



Spécifications :

- Lorsque vous choisissez une boîte aux lettres rurale, assurez-vous qu'elle est suffisamment solide pour supporter le poids des lettres et des colis et qu'elle est à l'épreuve des intempéries.
- Une boîte aux lettres rectangulaire doit présenter une ouverture d'au moins 17,5 cm (7") de largeur et de hauteur et un espace intérieur d'au moins 45 cm (18") de profondeur.
- Une boîte aux lettres cylindrique doit présenter une ouverture d'au moins 25 cm (10") de diamètre et un espace intérieur d'au moins 45 cm (18") de profondeur.
- La partie inférieure de la boîte doit être à au moins 100 cm au-dessus de la chaussée et préférablement située à 107 cm - 114 cm (42"- 45") au-dessus du sol et ne doit pas obstruer l'accès aux autres boîtes près de celle-ci.
- Les boîtes aux lettres doivent avoir une porte située à l'avant, munie d'une poignée, d'une saillie ou d'un rebord résistant. Elles doivent demeurer ouvertes au moment de ramasser ou de livrer le courrier, et s'ouvrir avec facilité et bien se fermer.
- La boîte aux lettres doit être en position verticale et attachée solidement à un poteau fixe ou à un bras sur un levier et ne doit pas pouvoir basculer.

Disposition :

- Toutes les boîtes aux lettres rurales doivent respecter les critères de sécurité de Postes Canada pour que la Société puisse assurer la sécurité des employés, des clients et des automobilistes.
- Une boîte aux lettres rurale doit se trouver le long du côté droit de la route dans la direction suivie par l'agent de livraison.
- Les boîtes aux lettres doivent être placées à un endroit où l'agent de livraison peut livrer le courrier de façon sécuritaire de la fenêtre du passager, sans sortir du véhicule.
- Il incombe au propriétaire de la boîte aux lettres de s'assurer que l'emplacement de la boîte aux lettres rurale est exempt d'obstacles souterrains tels que des lignes de transport électrique, des conduites de gaz, des câbles, des conduites d'eau, etc. Veuillez communiquer avec votre service de vérification de colonnes de services avant de creuser.
- Les véhicules de livraison doivent avoir suffisamment d'espace pour atteindre la boîte aux lettres et reprendre ensuite la route.
- Les boîtes aux lettres rurales ne doivent jamais être placées dans les voies ou les allées privées.

Identification :

- L'adresse municipale de chaque résident ou propriétaire doit être indiquée sur le côté droit de la boîte aux lettres rurale pour quiconque la regarde de face.
- Dans les secteurs sans adressage municipal, le nom complet d'un résident doit être clairement indiqué.
- Le nom d'un résident ou les données d'adressage doivent être placés sur le côté de la boîte pour qu'ils soient clairement visibles pour l'agent de livraison lorsqu'il ou elle s'approche de la boîte aux lettres.
- Les bureaux de poste locaux doivent être avisés des noms ou des entreprises qui reçoivent du courrier dans une boîte aux lettres rurale.

Déneigement :

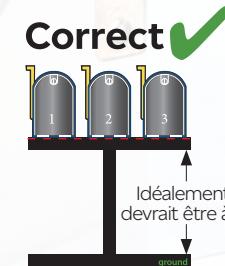
- La zone devant une boîte aux lettres rurale doit être déneigée et déglaçée pour éviter que la livraison de lettres et de colis ne soit interrompue.
- Les agents de livraison ont besoin d'au moins une distance équivalente à la longueur d'un véhicule des deux côtés de la boîte aux lettres rurale afin de se garer de façon sécuritaire, de livrer le courrier, puis de reprendre la route.

Regroupement :

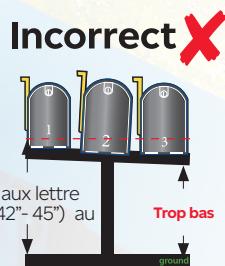
- Les bureaux de poste locaux doivent approuver le regroupement de boîtes aux lettres rurales.
- Les boîtes aux lettres regroupées doivent toutes être à la même hauteur et respecter l'ordre numérique.



Les boîtes aux lettres doivent être alignées et réparties également le long du support.



Idéalement le bas de la boîte aux lettres devrait être à 107 cm - 114 cm (42"- 45") au dessus du sol.



Dispositif de signalisation :

- Un dispositif de signalisation est utilisé par la clientèle pour indiquer qu'il y a du courrier de départ à ramasser (le courrier de départ doit être suffisamment affranchi).
- Le dispositif de signalisation doit être facilement visible de loin et ne devrait pas cacher le nom ni l'adresse figurant sur la boîte aux lettres rurale.
- Le dispositif de signalisation doit être fixé sur le côté droit de la boîte aux lettres rurale, pour quiconque la regarde de face.

Entretien :

- Les propriétaires de boîtes aux lettres rurales sont responsables de tous les frais associés au placement, à la réinstallation et à l'entretien de leur boîte aux lettres et du terrain avoisinant.
- Chaque propriétaire est également responsable de remplacer ou de réinstaller sa boîte aux lettres endommagée ou qui est tombée.
- Veuillez vous assurer que, pendant les heures de livraison, l'accès aux boîtes aux lettres est exempt d'obstacles tels que des poubelles, des réceptacles de journaux, des véhicules stationnés, etc.
- La zone à l'avant de la boîte aux lettres doit être ferme et nivelée pour permettre un accès facile et sécuritaire aux véhicules de livraison de Postes Canada.
- Les agents de livraison ne sont pas obligés de descendre de leur véhicule pour effectuer la livraison à une boîte aux lettres rurale et leur incapacité à accéder à une boîte aux lettres rurale peut occasionner la non-livraison.
- Les boîtes aux lettres en métal ont tendance à rouiller et devraient être vérifiées régulièrement pour veiller à ce qu'elles ne constituent pas un risque pour les employés de Postes Canada.

Pour de plus amples renseignements communiquez avec votre bureau de poste local ouappelez le service à la clientèle de Postes Canada au 1 800 267-1177.